

COMMISSION2 - SYSTÈME D'INFORMATION DU MARCHÉ (SIM)

I - TERMES DE REFERENCE

I.1 - contexte et justification

A la faveur des programmes de libéralisation du commerce des produits agricoles entamés en Afrique de l'Ouest au début de la décennie 80, nous avons assisté à l'émergence de dispositifs d'information de marchés dans la plupart des pays comme mesure d'accompagnement à ces programmes de privatisation. Ces dispositifs appelés Systèmes d'Information de Marchés (SIMs) ont été entièrement financés par des ressources extérieures durant les premières années de leur existence.

A la fin des années 90, la plupart, sinon la totalité des SIMs ont été confrontés à des difficultés de fonctionnement, suite au retrait progressif des partenaires au développement dans le financement de nos économies. Convaincus de leur utilité dans un contexte de marché libre, il a été décidé du maintien des SIMs. Ce qui a abouti dans certains cas à l'initiation de programmes de relance et de prise en charge progressive du dispositif par le budget national.

Malgré les efforts fournis, force est de reconnaître que la majorité des SIMs des pays de la sous-région restent confrontés de nos jours au problème de financement qui s'oppose à leur fonctionnement normal. Cependant, tous les observateurs sont unanimes sur le fait que ces dispositifs d'information de marchés agricoles, ont un grand rôle à jouer dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Fort de ce constat, la 2nd édition de la Conférence sous-régionale de perspectives agricoles se propose de réfléchir sur le devenir des SIMs dans la sous-région et surtout la redéfinition des rôles qu'ils doivent jouer dans la relance des échanges de produits agro-alimentaires

I.2 - objectif global

Définir les modalités de mise en place et de fonctionnement effectifs du réseau des systèmes d'information de marchés

I.3 - Mandat de la commission

De façon spécifique il est attendu de la commission des propositions sur les points suivants:

Définir les appuis que les SIMs doivent apporter au réseau des commerçants importateurs et exportateurs. Il s'agit des aspects liés à :

- Nature des informations à mettre à la disposition des membres du réseau des commerçants
- Mise en relation commerciale
- Etc.

Définir les stratégies de pérennisation des SIMs:

Mode et stratégies de financement,
Ancrage institutionnel.

II - LA COMMISSION

Président : - Moussa Cissé SIM/Sénégal
Rapporteurs: - Sani Laouali Addoh SIM/Niger
Kouablé Bi Ba Noël SIM/Côte d'Ivoire

La commission composée des représentants des différents SIM a jugé nécessaire de discuter les termes de référence proposés à son appréciation. Au terme des discussions, la commission a adopté le mandat suivant :

1. Stratégies de mise en place d'un réseau fonctionnel pour les SIM
2. Appui aux opérateurs des filières agricoles
3. Stratégies pour pérenniser les SIM.

II.1 - Stratégies de mise en place d'un réseau fonctionnel pour les SIMs.

Les Systèmes d'Information sur les Marchés du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Ghana, de la Guinée et du Sénégal ont décidé de mettre en place le RESEAU DES SIMs de l'Afrique de l'Ouest.

La commission a pu constater l'existence des SIMs (céréales, bétail, fruits et légumes) au niveau des différents pays de l'Ouest, ce qui constitue un préalable pour la mise en place d'un opérationnel. Il a été également constaté que les SIMs sont à des niveaux de développement différent. La commission a retenu que la mise en place d'un réseau fonctionnel pour les SIMs requiert entre autres ce qui suit:

- un système centralisateur des informations de type commercial au niveau national
- une meilleure collaboration entre les différents SIMs

- une bonne collaboration des SIM avec les institutions de coopérations régionales (CILSS/FERAP, UEMOA, Centre AGRHYMET, Institut du Sahel).

- un appui ponctuel technique et financier des organismes de coopération internationale (USAID, FAO, ACDI, UE)

- la dotation des SIMs en moyens de communication (téléphone, fax)

- la connexion des différents SIMs sur internet pour des échanges rapides et réguliers des informations;

- L'organisation des rencontres périodiques pour permettre l'harmonisation des concepts et les échanges d'expérience en matière de collecte de traitement d'analyse des données et de diffusion des informations.

- Un système coordinateur du réseau, qui devrait servir d'interface entre les différents systèmes participant au réseau et des partenaires extérieurs. Ainsi l'Observatoire du Marché Agricole du Mali a été proposé pour animer la coordination du réseau compte tenu de son expérience, de sa situation géographique de ses moyens.... L'opérationnalité d'une telle activité nécessite un appui technique et financier à l'OMA.

- Les SIM doivent assurer des publications régulières

L'appui des organismes internationaux pour la formation continue des agents des SIMs.

II.2 - Appui aux opérateurs des filières agricoles

Sur ce point, la commission a jugé nécessaire de distinguer les appuis à apporter aux opérateurs au niveau national et au niveau régional.

A la lumière des discussions, il est ressorti que les préoccupations des opérateurs au niveau national sont déjà largement prises en compte par les différents systèmes d'informations. Ainsi au niveau régional, l'accent doit porter sur les informations ou activités suivantes:

- les mesures d'ordre réglementaire qui peuvent stimuler ou bloquer les échanges inter-régionaux;
- les informations d'ordre commercial notamment les prix (à l'importation et à l'exportation), la disponibilité des produits et des intrants agricoles et leur localisation, la qualité de ces produits et les taux de change ;
- Les possibilités de financement (lignes de crédit);
- les frais d'approche (manutention, coût de transport) ;
- l'état des routes et la disponibilité des moyens de transport ;
- l'annuaire des opérateurs économiques de la sous-région et sa mise à jour régulière;
- les informations relatives à la tenue des ateliers ou séminaires portant sur le commerce des produits agricoles et éventuellement les comptes rendus en cas de leur non participation à ces rencontres ;

la tenue des foires, bourses agricole

II.3 - Stratégies pour la pérennisation des SIMs

Sur ce point, la commission s'est penchée sur les problèmes portant sur le financement et l'encrage institutionnel des différents SIM.

II.4 - Financement des SIMs

Les différents SIMs ont eu à bénéficier de divers financements qui de nos jours sont pratiquement terminés. Après de fructueux débats la commission a retenu pour le financement des SIM les points suivants:

- l'état doit dégager une ligne budgétaire pour le financement des SIM pour d'une part conserver les acquis existants et d'autre part assurer le fonctionnement durable des SIMs;
 - l'encouragement des prestations de service par les SIMs (études ponctuelles, enquêtes ponctuelles) ;
 - la monétisation de certaines informations spécifiques ;
 - l'implication du secteur privé (Chambres Consulaires, opérateurs économiques).
- le recours à d'autres sources de financement (USAID, FAO, UE, ACDI,).

III.5 - Encrage institutionnel

Les SIM sont dans leur majorité sous la tutelle des organismes de l'état (office céréalier, ministères de l'agriculture, de l'élevage ou du commerce). Il ressort des débats que cette dépendance est l'une des causes des goulots d'étranglement pour le fonctionnement normal des SIMs. Sur la base de ces constats et compte tenu des objectifs assignés aux SIM, la commission abonde dans le sens d'une autonomie administrative et financière des SIM. Ce qui leur permettra d'une part de disposer d'une flexibilité à même d'assurer les missions de collecte et de contrôle de données et d'autre part d'avoir une réelle emprise sur les enquêteurs.